

L'Attitude Britannique

Il faut se résigner à parler encore de la Haute-Silésie. Il est même permis de se demander si ce sujet, intéressant sans doute mais déjà fatigant, ne battra pas le record de durée qu'ont obtenu jadis la question de Macédoine, puis celle du Maroc.

C'est un nouvel incident, bien entendu, qui fournit aujourd'hui matière à considération. En se livrant à une nouvelle attaque aux alentours de Gratz, les Allemands, trompés, diabolisés, par un rideau de hautes herbes, ont tiré sur des soldats français qu'ils avaient pris pour des insurgés polonais. Trois des nôtres ont été blessés; le détachement a été fait prisonnier, puis relâché.

Dès qu'elles ont appris la nouvelle, les autorités du Reich se sont empressées de présenter des excuses. Le général Hofer s'est rendu auprès de la commission internationale; M. Mayer s'est présenté au Quai d'Orsay.

Il serait excessif, sans doute de prendre l'attitude trop au tragique, car il est toujours difficile de prouver qu'il n'y a pas eu de méprise; il est inadmissible, par contre, que le gouvernement allemand soutienne que le général Hofer et ses troupes échappaient à son autorité; il n'est d'ailleurs de cette comédie. D'autant que si le gouvernement de Berlin était aussi totalement étranger qu'il le prétend aux agissements des « volontaires » de la Haute-Silésie, il ne jugerait pas à propos d'excuser officiellement de leurs incartades chaque fois qu'il y a lieu.

La vérité, qu'il ne faut pas craindre de répéter, c'est, comme nous l'écrivions hier, que la présence de deux adversaires sur le territoire contesté demeure une source d'incidents continus et rend le problème insoluble.

L'Angleterre attribue les provocations aux Polonais, alors que nos agents déclarent que la responsabilité des troubles doit être rejetée sur les Allemands. Cette situation confuse et pleine de dangers ne saurait s'éterniser. Déjà, le gouvernement britannique, dans une note obligeamment adressée à nos commissaires, déclare avoir quel- que impatience que la création d'une zone neutre entre les combattants est irréalisable en pratique. Nous le pensons volontiers. Il en conclut qu'il convient de donner carte blanche aux commissaires alliés et de les autoriser à employer les troupes dont ils disposent là où ils le jugent utile. Or nous ne saisissons pas qu'il en soit autrement. Seulement, tandis que le cabinet de Londres estime qu'il faut commencer par chasser les troupes polonaises de leurs positions, nous considérons — avec quelque raison — qu'il appartient aux Allemands, qui viennent d'accomplir une avance de trente kilomètres, d'évacuer le terrain qu'ils ont indolument occupé.

Il est indispensable qu'un accord intervienne sur ce point le plus tôt possible entre Londres et Paris, sinon nous allons à des combats plus graves et à des événements irréparables.

Il est évident que l'Angleterre, mais surtout l'Amérique, ne peut être comprise, car l'Angleterre, devant chaque jour plus arri- vante, pour arriver à une solution, il est nécessaire d'abord que les alliés s'entendent sur une action commune et que les Allemands sachent qu'ils ne peuvent plus désormais compter sur l'appui de l'Angleterre.

Il ne semble malheureusement pas que la dernière note de Londres soit de nature à leur enlever cette illusion.

G. G...

CONSEIL DE CABINET

Paris, 10 juin. — Sous la présidence de M. Briand, qui a fait un exposé de la situation extérieure, le Conseil de Cabinet a examiné ce matin divers projets qui figurent à l'ordre du jour du Parlement.

La rétrocession du Cameroun à l'Allemagne est démentie.

A l'issue du Conseil, M. Sarrant a déclaré sans fondement le bruit dont s'était fait l'écho au journal du matin, et suivant lequel la France céderait à l'Allemagne le mandat qu'elle a obtenu sur le Cameroun.

A aucun moment, ni le ministre des Colonies, ni le ministre des Affaires étrangères n'ont été saisis de pareille sollicitation et n'ont eu, par conséquent, à envisager de tels projets.

LE PRINCE HÉRITIER DU JAPON est parti pour Bruxelles

Le départ de Paris

Paris, 10 juin. — Le prince impérial Hiro Hito, qui est arrivé en France il y a dix jours, a quitté Paris à midi 20, par train spécial, pour visiter la Belgique et la Hollande. Le prince est accompagné dans son voyage par la mission française qui l'accompagne seulement jusqu'à la frontière franco-belge.

Le prince est arrivé à la gare du Nord à 11 heures 45, accompagné par le vicomte Ishii, ambassadeur japonais à Paris. Les honneurs lui ont été rendus sur le quai de la gare par une compagnie de la Garde républicaine.

Devant le train s'étaient rassemblés tous les officiers japonais appartenant à la marine et à l'armée de terre présents à Paris, ainsi que les membres de l'ambassade. Le prince a été salué par le général Lanson, au nom du président de la République, MM. de Montigny, directeur du protocole, au nom des Fouquieres, directeur des affaires étrangères, le baron de Galfier d'Estrozy, ambassadeur de Belgique à Paris, au nom du roi des Belges.

LES REVENDICATIONS DU COMMERCE DE DÉTAIL

Paris, 10 juin. — Sur l'initiative du Comité de l'Alimentation parisienne, les représentants du commerce de détail de Paris et de province se sont réunis, cet après-midi, au Trocadéro, pour protester contre les réglementations subsistant du temps de guerre, et plus particulièrement contre la loi du 20 avril 1918 sur la « hausse billette ». Les commerçants veulent une distinction très nette entre la hausse des marchandises et celle du commerce honnête, et que se rétablisse ainsi la confiance entre les vendeurs loyaux et les consommateurs.

Finallement, l'assemblée a voté un ordre du jour réclameant la bienveillance de la chancellerie pour les petits commerçants condamnés en vertu de la loi du 20 avril 1918, l'abrogation de cette loi, le retour à la liberté commerciale, la prorogation des cinq années de guerre assurée à tous les commerçants et la compensation de la propriété commerciale.

UN PAQUEBOT GREC HEURTE UNE MINE ET COULE

Plus de 200 victimes

Athènes, 10 juin. — Le paquebot grec « Athènes », venant de Smyrne, a heurté une mine et a coulé. Sur les 240 passagers qui se trouvaient à bord, deux seulement auraient été sauvés par l'équipage du cuirassé « Lemnos ».

Les Evénements extérieurs

LA HAUTE-SILÉSIE

La Chambre demande des renseignements

Paris, 10 juin. — Une délégation de la Commission des affaires étrangères de la Chambre s'est rendue ce matin auprès du président du Conseil, pour lui remettre un questionnaire sur les affaires de Haute-Silésie, les événements d'Orient, et en particulier, sur l'attitude éventuelle du gouvernement français, à l'égard du gouvernement d'Angora.

On enrôle toujours en Allemagne

Berlin, 10 juin. — Le « Drapeau Rouge » signale que les gens qui veulent partir en guerre peuvent toujours s'enrôler, en dépit de toutes les ordonnances du président d'Empire, à Berlin même, Kalkreuth-Strasse, n° 18, d'où ils sont dirigés par Express sur Breslau.

Le journal signale qu'à Neustadt, en particulier, sont installés deux dépôts du corps bavarois Oberland, chargés du recrutement pendant que ce corps est au front.

Renforts de matériel anglais

Paris, 10 juin. — Un journal de Francfort annonce, dans un télégramme daté de Coblenz, que de nouveaux renforts anglais, composés principalement de tanks et de matériel d'artillerie, ont quitté Cologne pour la Haute-Silésie. Ces convois passeraient par Mayence, Francfort, Leipzig, afin d'éviter la Ruhr et Berlin. Ils seraient accompagnés, dès leur sortie de la zone neutre et à travers toute l'Allemagne, d'officiers allemands, et soumis à un régime de marche très rigoureux.

EN ORIENT

Les craintes des mesures de coercition

Constantinople, 10 juin. — Les articles publiés par la presse française et par la presse anglaise, sur la situation créée par l'intransigence de l'Assemblée Nationale d'Angora, a provoqué dans les milieux turcs de Constantinople une grande inquiétude. On craint que des mesures de coercition ne soient prises par les Alliés contre la Turquie.

Le bombardement du port d'Héraclee

Constantinople, 10 juin. — A la suite du bombardement du port d'Héraclee par un torpilleur grec, la Sublime Porte a adressé, aux hauts commissaires alliés, une protestation contre la violation de la neutralité proclamée par les Alliés.

Les mesures navales des Grecs et des Turcs

Constantinople, 10 juin. — Les navires de guerre hellènes ont quitté le port de Constantinople pour la Mer Noire, probablement dans l'intention de bloquer la côte d'Anatolie et empêcher le ravitaillement par les Soviétiques de l'armée kémaliste en armes et munitions.

Suivant des nouvelles particulières, le ministre de la Défense Nationale d'Angora a donné des instructions pour renforcer les mesures de défense du littoral de la Mer Noire.

LES QUOTIDIENNES

COMME IL Y A DIX ANS

M. J.-L. Bonnet, député de la Seine, a comparé d'avoir été élu sur une liste du Bloc National contre les communistes Loriot et Souvarine, vient d'être chassé du parti radical-socialiste. MM. Petitjean, député de la Seine, Pouch, Fauré et Achille, conseillers municipaux de Paris, qui ont commis le crime abominable de recommander aux électeurs, dans un manifeste, de voter pour MM. Bonnet et Le Corbellier plutôt que pour les amis de Lénine, ont encouru la même condamnation.

C'est le Comité exécutif siégeant rue de Valenciennes qui, transformé en tribunal, a prononcé la sentence.

Et nous voici revenus dix ans en arrière, au beau temps d'opinion politique des mares stagnantes. A cette époque, les pontifes du radicalisme faisaient peser sur leurs fidèles un joug despotique. La liberté de penser, de parler ou d'écrire n'était plus depuis longtemps qu'un souvenir pour les disciples de MM. Combes et Caillaux.

La machine à excommunié fonctionnait sans relâche et on ne comptait plus ses victimes.

La guerre a passé, mais la mentalité radicale n'a pas changé. Elle n'a pas suivi le mouvement général qui a transformé tant d'esprits. Nous l'avons retrouvée au lendemain de la victoire, aussi mesquine, aussi étroite, aussi sectaire. Les événements qui ne lui ont rien appris, ne lui ont fait non plus rien oublier. Elle a toujours retardé; elle continue.

Le parti radical, — et il faut le plaindre, — n'a rien compris au magnifique élan qui, après avoir approché tous les Français en 1914 pour la défense du drapeau, maintient aujourd'hui l'union des bons citoyens sur le terrain national. Ses chefs en sont encore à la défense républicaine et à l'anticléricalisme.

Faire croire au péril réactionnaire et au péril clérical, voilà les deux seuls articles positifs du programme radical. On comprend qu'avec un tel credo, le parti de la rue de Valenciennes n'ait plus l'oreille du pays, ni la confiance des électeurs. Il faut autre chose maintenant pour capter les suffrages, que ces recettes démodées, et notre démocratie exige des plats plus substantiels.

Quand, dans tous les milieux intelligents et patriotes, on fait tout pour arriver à une concorde nécessaire à notre relèvement, le parti radical, lui, ressuscite les querelles passées et prononce des excommunications!

Déjà, le parti radical n'est pas à la page.

Maurice Aubert.

Les Attentats criminels sur les voies ferrées

Les enquêtes ouvertes au sujet des actes de malveillance inqualifiables commis sur la voie ferrée n'ont pas permis encore d'en retrouver les auteurs et l'émotion causée par ces incidents, tous commis dans la région parisienne, a la suite, semble-t-il, d'un mot d'ordre mystérieux, est générale.

Un récent attentat a coûté la vie à des hommes assez nombreux, et le personnel des chemins de fer a subi un préjudice matériel considérable. Mais tandis que les crimes similaires commis sur les réseaux du Nord et de l'Etat étaient, pour ainsi dire, demeurés sans effet puisque, fort heureusement, les dégâts en avaient été simplement matériels, le forfait du réseau d'Orléans a fait plusieurs victimes, dont un tué. C'est par là que le personnel des chemins de fer a subi la mort à fauché. Ainsi, en sont des humbles, des travailleurs, que les auteurs de l'attentat ont lâchement assassinés.

LE DÉRAILLEMENT & LE TAMPONNEMENT DE CHOISY-LE-ROI

Paris, 10 juin. — On donne les détails suivants sur l'attentat de Choisy-le-Roi :

Un lieu dit « Le Rousseau », près du sémaphore d'Orly et entre les gares de Choisy-le-Roi et de Villeneuve-La-Faisanderie, la voie ferrée court sur quatre voies parallèles. C'est sur la voie à l'extrême-gauche que le train de voyageurs, composé de deux voitures, a déraillé. Le train de marchandises en grande vitesse 9019, marchant à raison de 70 kilomètres à l'heure, dépassant Choisy-le-Roi de deux kilomètres et demi, arrivait à 23 h 25, au niveau des bords de la voie à l'extrême-gauche. Le train de voyageurs, qui se dirigeait vers Choisy-le-Roi, a été tamponné par le train de marchandises. Les deux trains ont déraillé et ont été projetés sur la voie à l'extrême-gauche. Les voyageurs ont été projetés sur la voie à l'extrême-gauche. Les voyageurs ont été projetés sur la voie à l'extrême-gauche.

UN choc effroyable

Le train de marchandises en petite vitesse 4023, parti de Paris-Orly à 23 h 04 sur une voie n° 1 bis, et que le 0019 venait d'ailleurs de dépasser, trois minutes auparavant, venait de se jeter à la vitesse de 40 kilomètres à l'heure, sur le train de voyageurs qui se dirigeait vers Choisy-le-Roi. Les deux trains ont déraillé et ont été projetés sur la voie à l'extrême-gauche. Les voyageurs ont été projetés sur la voie à l'extrême-gauche.

LES MUTINS DE LA MER NOIRE

Paris, 10 juin. — Sur la proposition de MM. Bonnevay, ministre de la Justice, et Guist'haou, ministre de la Marine, le Président de la République vient de prendre un certain nombre de décisions bienveillantes à l'égard des marins condamnés précédemment à des peines variables. A la suite des mutineries de la Mer Noire. Le ministre de la Marine communiquera la liste des mesures de grâce ou commutations de peine. Il y en a une vingtaine s'agissant par le chef de l'Etat; d'autres et déjà, on peut annoncer que les vingt ans de travaux forcés infligés au mécanicien-chef Marty ont été commués en quinze années de détention.

LA CHAMBRE VOTE le programme de notre Marine de guerre après avoir entendu les critiques de plusieurs orateurs et la réponse de M. Guist'haou

Paris, 10 juin. — La séance est ouverte à 15 h. 05, sous la présidence de M. Raoul Péret. UNE DEMANDE D'INTERPELLATION DE M. PASQUAL

M. Guist'haou est au banc du Gouvernement. Le Président annonce qu'il a reçu de M. Léon Pasqual, une demande d'interpellation sur les mesures prises, ou que compte prendre le Gouvernement à l'égard du Gouvernement d'Angora, pour obtenir la mise en liberté des soldats français faits prisonniers au cours des derniers événements.

Sur la proposition de M. Guist'haou, la discussion est en ce point vendredi 17 juillet.

L'IMPORTATION DES PLANTS DE VIGNE

La Chambre adopte sans débat le projet de loi de M. Louis Guichard et plusieurs de ses collègues, tendant à prohiber l'importation en France et en Algérie des plants et des boutures de vignes.

LE PROGRAMME NAVAL

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur le programme naval.

M. BOUSSON CONTINUE SON DISCOURS

La parole est à M. Bousson, député des Bouches-du-Rhône, pour continuer son discours dans la discussion générale.

M. Bousson renouvelle ses déclarations au sujet des divergences d'opinion constatées entre le Conseil supérieur de la Marine, la Commission des Finances et la Commission de la Marine relative au projet de loi sur le programme naval.

M. Bousson — Il ressort des déclarations de M. Charles Dumont et de M. de Chappedelaine que si le traité de Versailles n'avait pas autorisé l'Allemagne à fabriquer des croiseurs, vous ne sauriez pas aujourd'hui de voter les crédits nécessaires à la construction de croiseurs de 8.000 tonnes. (Applaudissements.)

L'Allemagne nous a livré des croiseurs, mais la France au lieu d'exiger des croiseurs de 8.000 tonnes, a accepté des croiseurs de 3.200 tonnes.

M. Bousson s'étonne de ce que M. Leguay n'ait pas jugé à propos de demander des sous-marins lors de l'élaboration du programme naval.

M. Bousson — Il est exact que l'Allemagne nous a livré des croiseurs de 3.200 tonnes.

M. Bousson — J'y arrive. Mais avez-vous donné à un gouvernement quelconque mandat de passer une convention de ce genre? (Approuvements.)

M. Bousson continue en demandant à ses collègues de ne pas voter le programme naval, les finances du pays ne permettant pas de dépenses inutiles.

M. DE CHAPPEDELAINE

M. de Chappedelaine. — La Commission des Finances a jugé qu'il fallait négocier avec l'Allemagne pour la défense nationale. Nous ne sommes pas dans un état de paix véritable, mais dans un état de guerre latent. (Interruptions à l'extrême-gauche. Bruit.)

Je suis d'accord avec M. Bousson au sujet du traité de Versailles.

Il ne s'agit pas de dire : « La France gardera la neutralité ». Il faut aussi qu'il lui soit possible de garder cette neutralité. M. Bousson n'a pas pour l'Allemagne de construire un certain nombre de bateaux de guerre, mais encore il leur permet de conserver des torpilleurs et alors que la France n'a pas plus de neuf torpilleurs de plus de 150 mètres, l'Allemagne en possède 32. Elle a ainsi sur nous une avance manifeste.

INTERVENTION DE M. GUIST'HAOU

M. Guist'haou, ministre de la Marine, monte à la tribune. Une flotte, dit-il, est nécessaire à la France et même une flotte puissante, mais nous ne pouvons faire pour cela des efforts compatibles avec nos moyens financiers. La France ne peut renoncer à aucune de ses traditions.

M. Guist'haou explique les variations survenues dans l'établissement du programme.

M. Guist'haou, commentant le traité de paix, montre que l'article 190 prévoit pour l'Allemagne la possibilité de remplacer ses 8 cuirassés et ses 8 croiseurs, lorsqu'ils auront 20 ans d'âge. Or, j'ai sous les yeux la liste de ces navires. Ils auront tous 20 ans dans un an, et l'Allemagne pourra construire des croiseurs de 8.000 tonnes! (Exclamations à l'extrême-gauche.)

M. Guist'haou justifie la construction de navires neufs pour maintenir notre flotte à un certain niveau. C'est non seulement une question de sécurité, mais une question de dignité et de prestige.

M. Bousson résume les allégations de M. Bousson au sujet de l'industrie privée.

La discussion générale est close. Le Président annonce qu'il met aux voix une motion de M. Bousson, tendant au renvoi du projet devant la Commission des Finances.

M. Paul Bessemer appuie la demande de renvoi à la Commission.

M. Pierre Dupuy, président de la Commission de la Marine, répète que tous les regrets seraient maintenant vains, et qu'il faut tenir compte de la possibilité pour l'Allemagne d'avoir des croiseurs rapides. Le programme soumis à la Chambre constitue le minimum de ce que le pays doit consentir pour assurer sa sécurité.

LA MOTION DE M. BOUSSON EST REJETÉE

Le renvoi du projet à la Commission est repoussé par 438 voix contre 147.

LA DISCUSSION DES ARTICLES

Le passage aux articles est ordonné. Le Président donne lecture de l'art. 1er ainsi conçu :

« La construction des cuirassés 7, 8, 9, 10 et 11 (Normandie, Gascogne, Flandre, Alsace et Béarn) dont les mises en chantier ont été autorisées par les lois des 30 juillet 1913 et du 9 janvier 1914 sera arrêtée. Le ministre de la Marine fera procéder à la réalisation des marchés, la désaffectation des éléments déjà reçus ou construits ou à leur transformation, et à leur nouvelle destination, le tout au mieux des intérêts de l'Etat. »

LE LIEUTENANT-COLONEL FABRY

Le lieutenant-colonel Fabry a la parole. La défense d'un pays est une chose. Elle comprend, dit-il, trois points : la guerre sur terre, la guerre sur mer, et la guerre dans les airs. Que nous soyons les plus forts sur terre, cela ne fait aucun doute. Que nous soyons les plus forts dans l'air, c'est un désir que nous devons chercher à réaliser, mais que nous soyons les plus forts sur mer, c'est une chose que nous ne pouvons pas chercher à atteindre.

M. Fabry demande la création d'un ministère de la Défense nationale qui centraliserait, et coordonnerait les efforts faits dans le but d'assurer la sécurité du pays.

M. Guist'haou remercie M. Fabry. Il annonce qu'il déposera bientôt un programme de défense des côtes.

Le Président donne lecture de l'art. 2 autorisant le ministre de la Marine à mettre en chantier dans le contrat de l'année 1921, 3 croiseurs-cuirassés éclairés, 6 bâtiments torpilleurs, éclairés ou contre-torpilleurs, 12 bâtiments torpilleurs et 12 sous-marins. L'article 2 est voté à mains levées.

L'AMIRAL GUEPRATTE

L'amiral Guepratte a la parole sur l'ensemble du projet.

L'amiral Guepratte s'intéresse aux officiers mariés qui vont être mis à la retraite.

Le ministre de la Marine assure que ces dévoués serviteurs recevront autant que possible des emplois réservés.

UN DÉPUTÉ SOCIALISTE BAVAROIS TUÉ A COUPS DE REVOLVER

Munich, 10 juin. — Quatre coups de revolver ont été tirés, hier soir, à Munich, sur un inconnu, sur lequel plusieurs membres du parti socialiste indépendant de la Chambre bavaroise, M. Gareis, tandis qu'il venait chez lui après une conférence où il avait parlé contre l'école confessionnelle.

Le député succomba presque aussitôt à ses blessures.

M. Gareis, qui était âgé de 32 ans, avait été professeur de Lycée et avait été élu député en 1920. Il était à la tête du parti socialiste indépendant bavarois. Le gouvernement bavarois a publié aussitôt une déclaration reprochant le meurtre, et la Chambre bavaroise s'est jointe à cette manifestation.

Une récompense de 10.000 marks est promise à qui fera arrêter le meurtrier, dont on n'a aucune trace.

UN CONGRÈS INTERNATIONAL des Associations de la Société des Nations à Genève

Genève, 10 juin. — Au Congrès International des Associations pour la Société des Nations, qui a pris fin hier à Genève, des résultats heureux ont été obtenus. Le plus substantiel de ces résultats sera peut-être la création qui a été décidée d'un bureau dont le siège sera à Genève pour faire la liaison entre l'Union internationale des Associations et le secrétariat de la Société des Nations.

La collaboration entre ces deux organes, qui ont déjà travaillé ensemble pendant ces jours, pourra se poursuivre dans l'intérêt commun de l'un et de l'autre.

D'autre part, un gros effort de propagande va être tenté : une commission dont feront partie des hommes éminents, tel M. Venizelos, mettra son activité et son prestige au service de la Société des Nations.

Il convient, en outre, de noter que le Congrès s'est tenu d'un bout à l'autre dans une atmosphère ou ne peut plus favorable aux rapprochements possibles. A la différence de ce qu'elle avait remarqué l'an dernier à Milan, la délégation française a été l'objet d'une sympathie unanime de la part des délégations étrangères. Il faut attribuer ce changement à l'attitude de la délégation française touchant l'admission éventuelle de l'Allemagne dans la Société des Nations. La remarque est d'autant plus curieuse que les députés français au Congrès de Genève n'ont rien modifié à la thèse de la France qui consiste à subordonner l'admission de l'Allemagne à l'observation de l'article premier du pacte, c'est-à-dire à un minimum de garanties indispensables.

LES SOVIETS ET L'ANGLETERRE

Londres, 10 juin. — En réponse à la lettre envoyée par Tchitcherine le 11 juin, simultanément aux gouvernements anglais, français et italien, accusant les puissances alliées de favoriser le Japon dans ses projets de conquête de la Sibérie, le secrétaire de lord Curzon a écrit à Tchitcherine comme suit :

Lord Curzon m'a chargé de vous remercier comme étant inacceptable votre communication reçue hier, dans laquelle vous prétendez que nous aurions des preuves corroborantes, un gouvernement porte contre un autre des accusations non fondées.

Le Gouvernement britannique refuse donc d'entrer en correspondance avec vous sur ce sujet.

LES SOVIETS ET L'ANGLETERRE

Londres, 10 juin. — En réponse à la lettre envoyée par Tchitcherine le 11 juin, simultanément aux gouvernements anglais, français et italien, accusant les puissances alliées de favoriser le Japon dans ses projets de conquête de la Sibérie, le secrétaire de lord Curzon a écrit à Tchitcherine comme suit :

Lord Curzon m'a chargé de vous remercier comme étant inacceptable votre communication reçue hier, dans laquelle vous prétendez que nous aurions des preuves corroborantes, un gouvernement porte contre un autre des accusations non fondées.

Le Gouvernement britannique refuse donc d'entrer en correspondance avec vous sur ce sujet.

L'EMPIRE DES AIRS

La dernière période du Grand-Prix de l'Aéro-Club de France. — Les avions engagés.

Paris, 10 juin. — Conformément au règlement du Grand-Prix de l'Aéro-Club de France, huit appareils, parmi les dix avions engagés par les concurrents, participeront à la troisième et dernière période du Grand-Prix, les 15-20 juin courant.

Seront pilotes : le 1er par Henri Raget, le 2e par Malcom, le 3e par Boussourot, D'O et Drouhin, le 4e par Coupet et Landry, le 5e par Sadi-Lecolote, le 6e par Douchy et Denilin, les 7e et 8e par Bernard, de Romanet et Jean Casale.

LES RESULTATS DU CONCOURS D'ATERRISSAGE DE BALLONS LIBRES

Paris, 10 juin. — Les résultats du concours d'atterrissage de ballons libres, dont le départ a été donné à Saint-Cloud, le 4 juin, semblent être les suivants, sous réserve d'homologation par la commission sportive de l'Aéro-Club de France :

1er L' « Orient », pilote Comte de la Vautour, 2e Lorraine, 3e Loris, 4e Héroïne, 5e Quo Vadis, 6e Scheler, 7e Le Marquis, 8e Quatre Lallier, 9e Escut Lembourg, 10e Demyer, 11e Arc-en-ciel, 12e Charles Dolz, 13e Les Alpes, 14e pilote Bourdier.

LA GRÈVE DES MINEURS ANGLAIS

Un referendum aura lieu, le mercredi 13 juin

Londres, 10 juin. — A l'issue de la conférence des délégués mineurs et des membres du Comité exécutif de la Fédération Nationale des mineurs, un communiqué à la presse dit qu'il a été décidé de soumettre les conditions proposées par les propriétaires de mines et le gouvernement, à un referendum des mineurs qui aura lieu mercredi prochain.

LA GRÈVE DES MINEURS ANGLAIS développe le trafic à Dunkerque

Nous lisons dans la *Journal Industrielle* que le trafic au mois de mai du port de Dunkerque est en plus-value importante sur les chiffres de mai 1922. Ces progrès sont dus en grande partie aux expéditions de charbon qui ont été faites en Angleterre par suite de la grève des mineurs anglais.

Le *Journal de la Marine Marchande* précise à ce sujet que le mouvement des navires entrés et sortis du port de Dunkerque pendant le mois de mai 1923, a été de 105.105 tonnes contre 108.921 à l'exception de 218.635 tonnes contre 70 à la sortie, soit un total de 318.738 tonnes, au lieu de 168.842.

Pour les cinq premiers mois de l'année, il y a encore cependant, une moins-value, ce qui est expliqué, d'après les statistiques, par le fait que pendant les cinq premiers mois de l'année, il y a eu 1.911.352 tonnes, contre 2.100.000 tonnes et 2.190.352 tonnes, et le total des marchandises importées et exportées a été de 1.075.000 tonnes contre 1.075.000.

Voir, page 3, nos DÉPÊCHES de la DERNIÈRE HEURE.

LA QUESTION DE TANGER

Une résolution du groupe parlementaire du Maroc

Paris, 10 juin. — Le groupe parlementaire du Maroc, réuni sous la présidence de M. Léon Bary, député, a adopté la résolution suivante :

Le groupe parlementaire du Maroc, après avoir entendu l'exposé de la question de Tanger par M. Hubert Giraud, député des Bouches-du-Rhône, président du Comité France-Tanger, affirme ses droits de souveraineté du Sultan sur Tanger, partie intégrale du protectorat. Il compte sur l'énergie du gouvernement français pour régler la question de Tanger selon l'esprit des traités, conforme à la justice et à l'intérêt du Maroc et de la France.

L'AGITATION EN AUTRICHE pour le rattachement à l'Allemagne

Budapest, 10 juin. — Le mouvement entrepris par des agents autrichiens dans la Hongrie occidentale pour le rattachement au Reich, continue. Hier, dans trois municipalités, des comités de Sopron, des drapeaux allemands ont été arborés. Les autorités les ont fait enlever. Elles ont également saisi des exemplaires du *Journal communiste viennois* et Rote Fabrik. Des recherches sont faites pour découvrir les auteurs de cette agitation qui a pour but de soulever la bourgeoisie laborieuse et païenne.